



Wallonie

PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ORP-JAUCHE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ART. D.VIII.6 DU CODE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur Hervé SOYEUR et Mme Ann GOOSSENS**, demurant Tiendeschuurveld, n° 27 à 1932 St STEVENS WOLUWE.

Le terrain concerné est situé Rue Tiège de Perwez, n° à définir à 1350 Jauche et cadastré 2^{ème} Division, Section A, n° 241 H.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale**.

La demande est soumise à annonce de projet conformément à l'article D.IV.40 du CoDT, car les actes et travaux à réaliser présentent plusieurs écarts aux prescriptions urbanistiques du **permis d'urbanisation** à savoir :

- Prescriptions urbanistiques du permis d'urbanisation n° F0610/25120/LAP3/2009.1 (LAP3/2009.1) :
 - .5.3 – dominante verticale des baies : certaines baies du projet présentent une dominante horizontale ;

Le dossier peut être consulté du 10/09/2026 au 30/09/2026 inclus, au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 1, uniquement sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat du Service auprès de Catherine COCU au 019/ 63 02 91.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

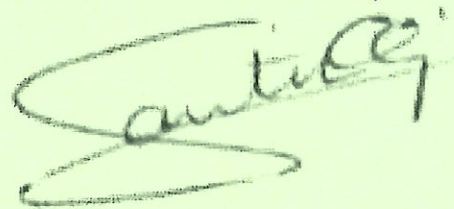
- M. Jeremy GERARD – Gestionnaire de dossier au Service Urbanisme – 019/ 63 02 96 – jeremy.gerard@orp-jauche.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15/09/2026 au 29/09/2026 au collège communal :

- par **courrier ordinaire** (signé et daté) à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche ;
- par **courrier électronique** clairement identifié (identité et adresse du (des) signataire(s)) et daté, à transmettre à jeremy.gerard@orp-jauche.be
- par **dépôt** au Service urbanisme sur rendez-vous préalable à fixer avec le secrétariat du Service au 019/ 63 02 13.

Par ordonnance :

La Directrice Générale,



S. SANTUCCI



Le Bourgmestre,



H. GHENNE